

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

Sur convocation en date du 25 janvier 2018

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur GUYOT Laurent, Maire

Etaient présents :

Marie-Madeleine RIBON, Séverine MASSON, Jenny D'HONDT, Michèle OLMETA, Viviane MARGUET, Catherine TRASSAERT, Florence HARTENSTEIN, Sylvaine DEMANGE
Thierry BELLIVIER, Stanislas BRUN, Olivier COCHERIL, Francis SIEDLECKY.

Etaient absents :

- Alain GAUDÉ qui a donné procuration à Stanislas BRUN
- Sébastien CHAMBON qui a donné procuration à Catherine TRASSAERT
- Catherine JACQUEMIN qui a donné procuration à Michèle OLMETA
- Dominique MOLAND qui a donné procuration à Viviane MARGUET
- Frédéric DRICOT
- Céline TEIVA

Monsieur Olivier COCHERIL est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017

Le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal, dans le cadre de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal le 7 avril 2014 conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

N° décision	Date	Contenu
17-43	15/12/2017	Décision de non préemption du bien cadastré AD 6, situé 9 rue du 8 ^{ème} BCP

2018 – 01 : Autres domaines de compétence des communes (9.1) : acceptation du remboursement du branchement ENEDIS par la SCI 24-26 AB EBENISTERIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une demande de permis de construire un bâtiment commercial pour y accueillir l'enseigne Bureau Vallée, rue de la Haye Plaisante, a été déposée le 4 décembre 2017 par la SCI 24-26 AB EBENISTERIE.

Dans le cadre de l'instruction de cette demande, les services d'ENEDIS ont fait savoir qu'une extension de réseau était nécessaire pour permettre le raccordement du projet, pour un montant H.T. estimé de 12 720, 58 €.

Toutefois, dans le cas de la construction d'une installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal qui par sa nature, sa situation ou son importance nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels, l'article L 332-8 du code de l'urbanisme permet de demander une contribution spécifique au bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme.

Vu l'accord de Monsieur Livier RASPILLIER, représentant la SCI 24-26 AB EBENISTERIE, en date du 30 janvier 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** le Maire à faire réaliser les travaux d'extension du réseau ENEDIS, rue de la Haye Plaisante, pour un montant H.T. estimé de 12 720, 58 € et à se faire rembourser des frais par le pétitionnaire, la SCI 24-26 AB EBENISTERIE.

2018 – 02 : Finances locales – Subventions (7.5) : Travaux de mise en accessibilité de la Mairie et de l'école primaire : demandes de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que certains travaux de mise en accessibilité intérieure des bâtiments communaux sont susceptibles d'être éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 (DETR).

S'agissant des travaux de mise en accessibilité intérieure de la Mairie et des salles de classes situées dans le même bâtiment, l'estimatif réalisé sur la base d'une étude de faisabilité, s'élève à environ 80 000 € HT tous corps d'état confondus. (Aménagements intérieurs).

Pour la DETR, seuls sont éligibles les travaux d'aménagement intérieurs et à l'extérieur, uniquement la création de rampes d'accès. Le taux de plafonnement est fixé à 30 %.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux serait alors le suivant :

- Montant estimatif HT des travaux éligibles : 80 000 €
 - o DETR : 24 000 €
 - o Autofinancement de la commune : 56 000 €

Le démarrage des travaux est prévu pour le 1^{er} semestre 2018.

Le maire précise que ce montant sera ajusté au regard des résultats des consultations d'entreprises qui seront prochainement lancées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet de travaux de mise en accessibilité intérieure de la mairie et des salles de classes situées dans le même bâtiment pour un montant estimé de 80 000 € H.T., ainsi que son plan de financement.

- **DECIDE** de solliciter pour ce projet une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2018
- **PRECISE** que ces projets seront autofinancés par la commune, déduction faite des aides apportées.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

2018 – 03 : Finances Locales – Divers (7.10.) : Etang des Mille Eaux : saison 2018

Monsieur Le Maire rappelle que la saison de pêche commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** d'aleviner l'étang pour un montant d'environ 3 600.00 € TTC
et charge Monsieur le Maire de signer le bon de commande correspondant.

- De fixer le prix des cartes pour 2018 :

- o Pour les pêcheurs de Dommartin à 20.00 €
- o Pour les pêcheurs de l'extérieur à 40.00 €
- o Pour les enfants extérieurs à 10.00 €

Suivant le règlement figurant sur les cartes.

- D'interdire le camping aux abords de l'étang
- D'autoriser dans le cas d'une demande importante, la pêche à la carpe de nuit.
- De remettre à l'eau, en cas de prise, les carpes herbivores

Il est précisé que la carte gratuite pourra être délivrée aux mineurs de moins de 16 ans en vacances dans une famille de Dommartin dont l'un des membres aura acheté une carte de pêche pour la saison.

2018 – 04 : Autre domaine de compétence des communes (9.1) : concours de la Résistance 2017 – 2018

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Comité départemental d'organisation du concours national du prix de la Résistance et de la Déportation, par lequel son Président nous informe de la poursuite de ses activités pour l'année Scolaire 2017-2018, avec pour thème «S'engager pour libérer la France »

Les lauréats de ce concours seront récompensés le 27 mai prochain lors de la cérémonie de remise des prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** d'offrir des livres au concours de la Résistance en Lorraine, pour un montant TTC d'environ..... **90 €**

2018 – 05 : Autres domaines de compétence des communes (9.1) : achat de trophées pour la caldénicienne.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'association « La Caldénicienne » de Chaudeney sur Moselle, pour l'obtention de trophées à remettre à l'occasion de la course pédestre organisée chaque année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de prendre en charge pour les années 2017 et 2018, l'acquisition de trophées destinés à l'association « La Caldénicienne » de Chaudeney sur Moselle, dans le cadre de l'organisation de la course pédestre pour un montant total annuel de 150, 00 € maximum.

Délibérations prises en séance publique le 30 janvier 2018

2018 – 01 : Autres domaines de compétence des communes (9.1) : acceptation du remboursement du branchement ENEDIS par la SCI 24-26 AB EBENISTERIE

2018 – 02 : Finances locales – Subventions (7.5) : Travaux de mise en accessibilité de la Mairie et de l'école primaire : demandes de subvention au titre de la DETR

2018 – 03 : Finances Locales – Divers (7.10.) : Etang des Mille Eaux : saison 2018

2018 – 04 : Autre domaine de compétence des communes (9.1) : concours de la Résistance 2017 – 2018

2018 – 05 : Autres domaines de compétence des communes (9.1) : achat de trophées pour la caldénicienne.

Pour copie conforme,
Le 31 janvier 2018
Le Maire,
Laurent GUYOT

